

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DU GELON ET DU COISIN
S. I. E. G. C.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 Mai 2016

Le dix-neuf mai deux mil seize à dix-huit heures, le conseil syndical s'est réuni à la salle de conseil municipal de Chamousset, à la suite de la convocation adressée par Madame La Présidente, Nicole BOUVIER, le 12 mai 2016

Présents :

Commune	Nom Prénom	Commune	Nom Prénom
Betton-Bettonnet	Berthier Franck	Champlarent	
Bourgneuf	Nicole Bouvier	Châteauneuf	
	Alain Vioux		Izabel Foucalt
Chamousset	Aurore Stivanello	Coise	
	Marc Mallinjoud		Delphine Plassiard
Chamoux-sur-Gelon	Philippe Fantin	Hauteville	Girard Marc
Montendry	Florence Bardelli	Villard-Léger	
			Anne-Marie Gucher
Villard d'Héry	Eric Sandraz		
	Christine Belingheri		

Excusés ou absents : Raymond Billiet, Sandrine Simon, Berthier Jérôme, Capucine Schammé, Pierre-Yves Dugelay, Christophe Dunglas, Christiane Favre
Assistait également à la réunion Monsieur René Aguetaz, Maire de Chamoux-sur-Gelon

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Madame Anne-Marie Gucher** est désignée secrétaire par le conseil syndical et accepte les fonctions.

Le compte rendu de la séance du 05 avril 2016 est approuvé.

Compte tenu d'une réunion de la Communauté de Communes Coeur de Savoie qui se tient ce jour à 18h30 à laquelle une partie des représentants du SIEGC doit participer, la présidente propose de supprimer les points suivants de l'ordre du jour :

- Ressources humaines : création de postes adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint technique 2^{ème} classe, adjoint d'animation 2^{ème} classe
- Divers

Ils seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité syndical.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Marché de maîtrise d'œuvre «Construction d'un restaurant scolaire et de bureaux » (délibération n°1-19052016)

Madame La Présidente rappelle la procédure en cours.

Le délai de remise des offres a été fixé au 04 mai 2016, à 11h00.

Quinze offres ont été reçues dans le délai imparti, et une hors délai.

Les plis ont été ouverts le 06 mai 2016 à 8h00.

Une première analyse a été réalisée. Un tableau récapitulatif comportant les critères de pondération indiqués dans le règlement de consultation a été établi pour une présentation en séance ce jour.

Madame La Présidente présente alors le tableau d'analyse des offres.

Le conseil syndical,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le tableau d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention (Franck Berthier), décide :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour « la construction d'un restaurant scolaire et de bureaux », à EURL MONTEIL Architecte (73 800 Montmélian), au taux de mission de base de 8% (pour un budget prévisionnel de travaux de 850 000€ HT), soit 68 000€ HT

Le délégué de Betton-Bettonnet rappelle à l'assemblée que durant l'élaboration du projet il conviendra d'être vigilant sur le respect du projet initial, les architectes tentant souvent d'imposer leur vision. Les élus sont les donneurs d'ordre et bien que les architectes soient un appui technique incontournable, ils restent les seuls décisionnaires quant au projet final.

La Présidente
Nicole BOUVIER

